

المملكة المغربية
+ᲗᲗᲗᲗᲗᲗ ᲗᲗᲗᲗᲗᲗᲗ
Royaume du Maroc



LA MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :

RECUEIL DES PLANS D' ACTIONS SECTORIELS DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

La SNDD, une volonté Royale et un projet de Société



« ..., nous appelons le gouvernement à élaborer un projet de Charte nationale globale de l'environnement, permettant la sauvegarde des espaces, des réserves et des ressources naturelles, dans le cadre du processus de développement durable. »

Extrait du Discours du Trône, juillet 2009

« ... Aussi, engageons-Nous le gouvernement à donner corps aux grandes orientations issues du dialogue élargi visant l'élaboration d'une Charte nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, dans un plan d'action intégré ayant des objectifs précis et réalisables dans tous les secteurs d'activité. Parallèlement Nous exhortons le gouvernement à formaliser ce plan dans un projet de loi-cadre, dont nous voulons qu'il constitue une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière. »

Extrait du Discours du Trône, juillet 2010.

Préambule

Le Royaume du Maroc s'est engagé à relever les défis du XXIème siècle en faisant du développement durable un vrai projet de société et un nouveau modèle de développement sous l'impulsion éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie.

Depuis lors, cet engagement aux principes fondamentaux du développement durable s'est traduit par des réformes successives visant à bâtir des bases solides de développement économique, améliorer les conditions sociales et accélérer la cadence des réalisations environnementales à travers des mesures tant préventives que correctives.

Malgré les efforts déployés pour ancrer les principes de développement durable, le Maroc est encore confronté à des difficultés pour répondre à ses défis : l'augmentation continue des cours de l'énergie ou des produits alimentaires, les effets négatifs liés au changement climatique, la perte de la diversité biologique, l'épuisement des ressources naturelles et l'amplification des inégalités sociales.

Ces défis auraient pu handicaper le développement du Maroc, mais en capitalisant sur les grandes réformes engagées depuis ces dernières décennies, le Royaume a fortement accéléré la cadence de ses réalisations donnant au pays un essor visible et reconnu grâce à la conduite concomitante et maîtrisée de plusieurs chantiers structurels d'importance essentielle

C'est dans ce contexte mouvant que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a appelé le Gouvernement, lors des discours du Trône de 2009 et de 2010, à élaborer un projet de Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable et un plan d'action intégré formalisé dans une Loi-Cadre qui devra constituer une véritable référence pour les politiques publiques de notre pays en la matière. La nouvelle constitution de 2011, a apporté une nouvelle impulsion à ce processus en consacrant le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens et en instaurant de nouveaux instruments d'une gouvernance démocratique, condition nécessaire pour asseoir les bases d'un développement durable du pays.

Ainsi, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) a été élaborée à travers une large concertation avec l'ensemble des parties prenantes : le secteur public, les opérateurs privés et la société civile. La SNDD constitue la traduction de cet engagement en vue d'opérationnaliser le développement durable à l'échelle du Royaume. Elle est un projet intégrateur et fédérateur qui répond aux besoins et aux aspirations de la société, en proposant un avenir pour tous et en donnant des outils concrets et rigoureux pour l'atteindre.

La SNDD n'est donc pas une stratégie de plus, mais le cadre logique et stratégique qui permet la mise en cohérence et la synergie entre les programmes, les plans et les politiques sectorielles dans une perspective de durabilité et dans l'esprit de participation de tous.

Afin d'atteindre l'objectif intergénérationnel qu'est le développement durable, il est nécessaire de sécuriser un certain nombre de fondamentaux pour assurer une trajectoire durable. Définir une stratégie globale, qui fixerait le cap de l'ensemble des politiques publiques, apparaît donc nécessaire. Ce cap est donné par la vision suivante : « Accélérer la transition vers une économie verte et inclusive d'ici 2030 ».

La vision proposée est l'aboutissement d'un diagnostic approfondi et repose sur l'intégration des 4 piliers fondamentaux du développement durable.

Le pilier économique est sans aucun doute la locomotive de la vision car sans économie saine et performante aucun développement durable n'est possible.

Les freins à la compétitivité, identifiés en phase de diagnostic pourraient être levés, notamment par la recherche systématique de convergence intersectorielle ainsi que par une meilleure intégration des considérations socio-environnementales. Par ailleurs, une réelle économie de l'environnement est possible à travers la mise en œuvre d'une économie circulaire, ou encore de l'industrialisation verte.

Le pilier social doit être renforcé, et notamment les politiques liées à la santé qui, malgré une amélioration en termes d'indicateurs, restent très en deçà des objectifs visés et nuisent au développement humain. L'accès pour tous à une éducation gratuite de qualité est également un défi à relever pour ne pas accentuer les disparités. Enfin, la lutte contre la pauvreté, et le principe de solidarité (territoriale en particulier) doivent réellement être mis en œuvre, car les populations les plus démunies sont souvent responsables de la protection de nos ressources. Les populations rurales de nos zones de montagne sont les garants des réserves en eau ou encore forestières et les populations reculées dans les zones oasiennes contribuent à la lutte contre la désertification. Pourtant dans ces deux cas elles vivent bien souvent en dessous de la moyenne nationale sur l'ensemble des indicateurs socio-économiques. Une redistribution plus équitable, notamment en prenant en compte la notion de Paiement des Services Eco systémiques est une alternative possible.

Le pilier environnemental, s'est avéré comme le parent pauvre du développement lors du diagnostic. Les actions environnementales sont essentiellement curatives et répondent à des urgences, mais l'environnement n'est pas encore considéré comme une source de croissance durable. Cette stratégie vise à renforcer la prise en compte des exactions environnementales dans les politiques publiques pour découpler croissance économique de la pression sur les ressources, mais également à créer des emplois verts durables dans les métiers liés à l'environnement

Enfin, la prise en compte du **pilier culturel**, permet de définir une stratégie basée sur les spécificités du Maroc. Ainsi, avec un enjeu dédié aux espaces sensibles spécifiques (Oasis, Littoral, Zones de Montagne), l'intégration de l'artisanat comme composante de l'économie verte, la promotion et la valorisation de la culture, la stratégie a veillé à opérationnaliser ce dernier pilier.

Pour atteindre cette vision qui cherche à accélérer la transition vers une économie verte et inclusive d'ici 2030, la SNDD a été déclinée en 7 enjeux, 31 axes stratégiques (AS) et 137 objectifs.

Les 7 enjeux identifiés et leurs axes stratégiques sont donnés ci-après :

Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable, concerné par quatre axes stratégiques en l'occurrence : AS1 : Faire de l'exemplarité de l'Etat un levier pour la mise en œuvre du développement durable ; AS 2 : Renforcer le cadre institutionnel du développement durable et le rôle des acteurs ; AS 3 : Renforcer le cadre juridique et les mécanismes de contrôle et l'AS4 : Renforcer les instruments économiques et financiers et mettre en œuvre une politique fiscale environnementale.

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte, concerné par onze axes stratégiques en l'occurrence : AS1: Concilier modernisation du secteur agricole et exigences du développement durable ; AS2: Assurer la conservation et la gestion rationnelle des ressources halieutiques ; AS3: Mieux valoriser les forêts pour en assurer une gestion durable ; AS4: Inscire l'accélération industrielle dans une trajectoire d'économie verte ; AS5: Accélérer la mise en œuvre des politiques d'efficacité et de transition énergétique ; AS6: Disposer d'un secteur minier durable ; AS7: Promouvoir un artisanat durable ; AS8: Promouvoir la mobilité durable ; AS9: Concilier développement touristique et protection des milieux ; AS10: Promouvoir une gestion intégrée des déchets pour mettre en œuvre une économie circulaire ; et l'AS11: Aligner l'urbanisme sur les principes de développement durable.

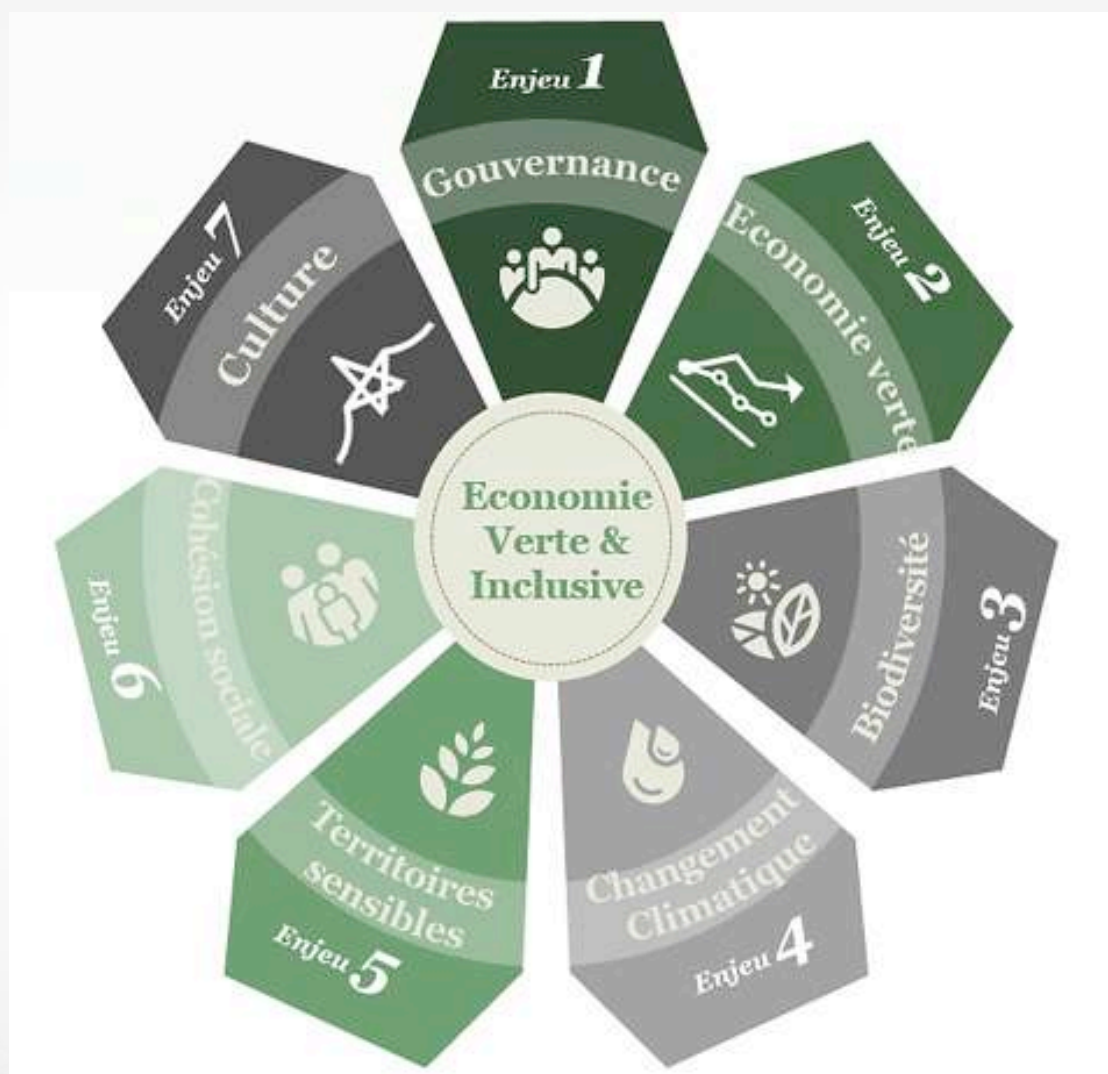
Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité, concerné par trois axes stratégiques en l'occurrence : AS1: Sécuriser les besoins et mettre en application la gestion intégrée des ressources en eau ; AS2: Améliorer la connaissance des pressions subies par les sols ; et l'AS3: Protéger la biodiversité et renforcer les politiques de conservation.

Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique, concerné par trois axes stratégiques en l'occurrence : AS1 : Améliorer la gouvernance Climat ; AS2 : Inscire les territoires dans une démarche de lutte contre le réchauffement climatique et l'AS3 : Saisir les opportunités de la finance climat.

Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles, concerné par trois axes stratégiques en l'occurrence : AS1 : Améliorer la gestion durable du littoral ; AS2: Préserver et valoriser les zones oasiennes et les zones désertiques et l'AS3: Renforcer les politiques de gestion des zones de Montagne.

Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales, concerné par trois axes stratégiques en l'occurrence : AS1 : Capitaliser sur les acquis de l'INDH pour lutter contre la pauvreté ; AS2: Renforcer les politiques de santé et la veille sanitaire ; l'AS3: Résorber le déficit en matière d'éducation.

Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable, concerné par quatre axes stratégiques en l'occurrence : AS1: Renforcer l'écocitoyenneté, à travers les programmes d'éducation de sensibilisation et de communication ; AS2: Faire de l'innovation et de la recherche et développement le levier de transition pour la concrétisation du développement durable ; AS3: Améliorer la formation aux métiers verts et l'AS4: Promouvoir la culture, comme un levier de changement vers une société durable.



Elaboration, validation et suivi de l'exécution des PADDs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDD et suite à la première réunion du Comité de Pilotage tenue le 22 novembre 2017 sous la présidence de Monsieur le Chef de Gouvernement, qui avait pour objectif la présentation de la feuille de route ainsi que le schéma de gouvernance pour la mise en œuvre de la SNDD, 21 projets de Plans d'Actions du Développement Durable sectoriels (PADDs) ont été présentés.

Ces PADDs constituent le deuxième niveau d'engagement du gouvernement après l'adoption de la SNDD, pour permettre une meilleure convergence des politiques publiques. Ils constituent les engagements de chaque département ministériel.



La liste des PADDs validés ou en cours de validation et/ou d'élaboration est donnée ci-après :

Etat d'avancement des Plans d'action du développement durable sectoriels (PADDs sectoriels)

Adoption de 19 PADDs

1. Ministère de l'Intérieur
2. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
3. Ministère de l'Economie et des Finances
4. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts-département de l'Agriculture
5. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts- Département de la Pêche Maritime
6. Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts-le Haut Commissaire aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification
7. Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville
8. Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
9. Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique
- 10-Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau

- 11-Ministère de la Santé
- 12-Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement durable-département de l'Energie et des Mines.
- 13-Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement durable-département de développement durable
- 14-Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale- Département du Tourisme
- 15-Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale- Département de l'Artisanat
- 16-Ministère de la Culture et de la Communication- Département de la Culture
- 17- Ministère de de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social
- 18-Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle
- 19-Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique.

PADDs en cours de discussion

1. Ministère de la Culture et de la Communication- Département de la Communication
2. Ministère délégué auprès du Chef du Gouvernement chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile, Porte-Parole du Gouvernement

PADDs en cours d'élaboration

1. Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme
2. Ministère de la Justice
3. Ministère de la Jeunesse et des Sports

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Intérieur

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Intérieur

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rehausser le taux de recyclage et minimiser les volumes des déchets mis en décharge contrôlée ; ✓ Revoir les principales contraintes liées à l'intercommunalité telle que définie par la loi organique n°113-147 relative aux communes ; ✓ Systématiser l'application de la redevance prévue à l'article 23 de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ; ✓ Accélérer l'élaboration ou la mise en œuvre des plans directeurs provinciaux et préfectoraux des déchets ménagers et assimilés et des plans directeurs régionaux des déchets industriels, médicaux et pharmaceutiques non dangereux et des déchets ultimes, agricoles et inertes ; ✓ Renforcer les capacités financières, techniques et managériales au niveau des Communes, afin de répondre aux exigences de la loi 28.00 ; ✓ Promouvoir, dans des quartiers pilotes, le tri des déchets ménagers à la source, en adoptant en première étape la séparation entre les déchets organiques et les déchets inorganiques ; ✓ Insérer les récupérateurs dans le dispositif formel par le biais d'une organisation à définir (autoentrepreneur, coopératives...); ✓ Mettre en place des projets pilotes – filière Tri-Recyclage dans les bâtiments publics et dans des quartiers à identifier dans chaque ville.
Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser l'intercommunalité et le couplage des sites PNDM/PNA pour résorber la problématique du foncier ; ✓ Mettre en œuvre le Plan National d'Assainissement Rural en collaboration avec les parties prenantes.
Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'accès aux services de base (santé, éducation, routes, eau potable, assainissement, électricité) dans les zones vulnérables.
Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consolider et renforcer le cadre institutionnel et réglementaire propre au développement rural, en vue d'améliorer la gouvernance territoriale et mobiliser à bon escient le potentiel endogène de ces territoires ✓ Orienter le financement vers des projets prioritaires tels que : <ul style="list-style-type: none"> -l'accès aux infrastructures et services de base ; -la promotion d'activités sociales, culturelles et sportives ; -le renforcement et développement des capacités locales ; -la promotion et accompagnement d'activités génératrices de revenus locales (AGR).

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Mesures à piloter par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre à profit les cadres de dialogue et les actions de coopération existants (dialogues politiques, commissions mixtes, partenariats stratégiques, mécanismes de coopération avec les Agences des Nations Unies basées au Maroc, missions à l'étranger, conférences, séminaires et salons jugés opportuns...) pour explorer les opportunités de soutien à la mise en œuvre de la SNDD. ✓ Œuvrer pour le renforcement de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et tripartite afin d'identifier les opportunités d'échange/transfert des solutions innovantes et adaptées pour atteindre les objectifs du développement durable et promouvoir la mise en œuvre de la SNDD à l'horizon 2030 ; ✓ Contribuer au côté d'autres Départements à la promotion et la mobilisation des partenariats pour la mise en œuvre de la SNDD et l'appui aux centres de compétences nationaux (4C Maroc , CMPP...).

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Economie et des Finances

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Economie et des Finances

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<p>Structurer et promouvoir la création des ESCO (Sociétés de Services Energétiques), conformément à la loi 47-09 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer aux ESCO un meilleur accès aux fonds de garanties ; ✓ Bonifier encore plus avantageusement des taux d'intérêt des prêts accordés au financement de projets durables à réaliser avec le recours à des ESCOs ; ✓ Faire bénéficier les ESCOs des déductions fiscales pour les bénéfices nets réalisés par ces entreprises. <p>Revoir les subventions de la caisse de compensation sur le butane qui concurrencent la compétitivité du KW d'origine renouvelable.</p> <p>Soutenir les produits économes en énergie afin de permettre un développement harmonieux et conjoint de l'offre et de la demande, et ce par des incitations fiscales et douanières.</p> <p>Promouvoir les subventions à l'investissement pour accélérer les programmes d'efficacité énergétiques</p>

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Département de l'Agriculture)

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Département de l'Agriculture).

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable</p>	<p>Actualiser quand c'est nécessaire et accélérer la mise en œuvre des lois qui contribuent au développement durable notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ La Loi 10-39 sur l'agrégation ; ✓ La Loi 39-12 sur l'agriculture biologique ; ✓ La Loi 25-06 relative aux signes distinctifs d'origine et de qualité des denrées alimentaires et des produits agricoles et halieutiques du 23 mai 2008 ; ✓ La Loi 113-13 relative à la transhumance pastorale et l'aménagement des espaces pastoraux et sylvo-pastoraux ; ✓ La Loi 06-01 relative au développement durable des palmeraies et portant protection du palmier dattier «Phoenix dactylifera».
<p>Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte</p>	<p>Améliorer la valorisation de l'eau à usage agricole et rationaliser la consommation d'eau. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Économiser l'eau à usage agricole (2 MM m3 à horizon 2030) en consolidant le Programme PNEEI qui vise la durabilité d'exploitation des ressources en eau à travers une économie d'environ 1,4 milliard de m3 au niveau des exploitations agricoles et une augmentation de la productivité de l'eau de l'ordre de 20 à 100 % ; ✓ Poursuivre et intensifier les projets de modernisation des réseaux d'irrigation ; ✓ Améliorer les techniques d'irrigation et accompagner les agriculteurs pour un choix judicieux du système d'irrigation. ✓ Renforcer le contrôle de l'efficacité des réseaux d'irrigation <p>Gérer les terres agricoles et de parcours dans une perspective durable. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Atténuer le risque de la pollution agrochimique (engrais et pesticides). Les filières les plus concernées sont le maraîchage, l'arboriculture fruitière et les cultures sucrières ; ✓ Renforcer les programmes de sensibilisation des agriculteurs aux pratiques rationnelles de fertilisation minérale et organique ; ✓ Vulgariser les bonnes pratiques au profit des agriculteurs (travail du sol, irrigation, fertilisation, traitement phytosanitaire, choix cultural et variétal, gestion des déchets,...) ; ✓ Accorder des statuts particuliers aux terres agricoles les plus productives afin de les protéger contre l'étalement urbain ;

Enjeux

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte

Mesures

- ✓ Sensibiliser sur les formes de dégradation des terres agricoles dues à l'érosion hydrique et éolienne et promouvoir les bonnes pratiques agricoles (agriculture de conservation, agroforesterie,...) et les techniques de conservation des eaux et des sols ;
- ✓ Consolider la gestion durable des terres de parcours.

Inscrire le secteur agricole dans les programmes de développement d'une économie circulaire et améliorer la gestion des déchets agricoles à travers notamment :

- ✓ L'élaboration d'un programme de gestion des sous-produits liés à l'activité oléicole (margines et grignons) et des autres activités concernées.

Innover pour développer une agriculture durable. Il s'agit de :

- ✓ Orienter la recherche vers des projets de rationalisation de la consommation d'eau agricole et le développement de nouvelles techniques d'irrigation et vers des techniques de lutte biologique ;
- ✓ Renforcer la pratique de collecte des eaux pluviales ;
- ✓ Adapter les différentes techniques agricoles aux spécificités de chaque région et aux impacts attendus des changements climatiques ;
- ✓ Renforcer les laboratoires d'essai des matériels d'irrigation pour développer des produits qui répondent aux besoins du marché national et éliminer tout matériel incompatible et non conforme aux critères requis.
- ✓ Élargir les réalisations scientifiques et techniques encourageantes (INRA) enregistrées en matière d'économie et d'efficacité d'utilisation de l'eau (amélioration de la productivité économique de l'eau de 30 % observée chez des agriculteurs témoins).

Identifier les opportunités de valorisation des sous-produits d'épuration des eaux usées domestiques à travers notamment :

- ✓ L'analyse des risques sanitaires liés à l'utilisation des sous-produits de l'assainissement et identifier les cultures potentiellement utilisatrices ;
- ✓ La définition des conditions d'utilisation des boues en agriculture et l'élaboration des textes législatifs encadrant cette utilisation, son suivi et son contrôle (Cette action n'est pas prioritaire pour le Département de l'Agriculture).

Enjeux

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte

Mesures

Promouvoir une production biologique et raisonnée. Il s'agit de :

- ✓ Mettre en oeuvre le programme de promotion des produits bio et SDOQ ;
- ✓ Développer les filières de production biologiques ;
- ✓ Initier un programme de développement d'une production biologique (instaurer des subventions pour la production et la promotion des produits bio);
- ✓ Sauvegarder les ressources naturelles et le patrimoine phytogénétique afin d'assurer une production adaptée aux spécificités régionales par le développement des variétés locales.

Améliorer la résilience du secteur agricole aux impacts du changement climatique. Il s'agit de :

- ✓ Assurer une veille stratégique en matière de changement climatique afin d'identifier, cartographier et réduire les vulnérabilités à travers la promotion des mécanismes et outils d'avertissement agricole et de prévision des récoltes ;
- ✓ Accélérer la mise en oeuvre du projet de dessalement notamment dans le Sud pour faire face aux pénuries d'eau ;
- ✓ Renforcer la recherche consacrée à l'agriculture en milieu difficile;
- ✓ Renforcer le taux de couverture de l'assurance agricole à travers le programme de l'assurance agricole subventionné par l'Etat offrant aux agriculteurs l'assurance multirisque climatique pour les céréaliers et les producteurs de légumineuses et pour l'arboriculture fruitière et l'olivier ;
- ✓ Profiter des opportunités en matière de finance climat (Adaptation/atténuation) ;
- ✓ Améliorer le paysage agricole, en favorisant les plantations arboricoles et pastorales, de manière à augmenter les synergies entre adaptation et atténuation du changement climatique, et améliorer les services écosystémiques et le cadre de vie des populations locales ;
- ✓ Promouvoir la collecte des eaux pluviales comme technique d'adaptation aux changements climatiques.
- ✓ Généraliser l'usage de semences et de systèmes de production agricoles résilients aux changements climatiques et renforcer la recherche dans ce domaine.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité</p>	<p>Gérer les sols dans une perspective durable et en coordination intersectorielle</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la connaissance des ressources en sols : seul 31 % des sols ont été prospectés; ✓ Adopter une base de données commune sur les sols, leur vocation, leur vulnérabilité, leur valeur écologique, etc. <p>Développer le principe de vocation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter le principe de vocation apporté par le projet de loi sur la protection des sols et mettre en place les mesures de sa mise en pratique (superficie disponible par tête d'habitant) : 3,46 ha en 1994 ; 2,32 ha en 2030; ✓ Élaborer et adopter un Code de Gestion Durable des Terres (selon la vocation) qui développe les volets réglementaires, les normes et les bonnes pratiques de gestion, d'exploitation des sols et d'adaptation aux changements climatiques ; ✓ Améliorer la productivité des sols en adoptant des bonnes pratiques de production et de conservation.
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles</p>	<p>Renforcer les contrôles afin de préserver les sols</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la gouvernance des zones oasiennes pour une gestion durable des oasis; ✓ Promulguer une loi dédiée à la protection et la valorisation des zones oasiennes ; ✓ Renforcer le Programme de développement des zones oasiennes et de l'arganier dans une perspective durable. ✓ Développer des projets de recherche afin d'améliorer la diversification et la commercialisation des cultures propres à ces zones ; ✓ Développer des filières d'élevage adaptées aux zones désertiques . <p>Adapter les techniques d'agriculture aux spécificités des zones oasiennes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des techniques d'irrigation, qui économisent les ressources en eau des zones oasiennes ; ✓ Identifier les types de cultures les plus adaptés aux spécificités des zones oasiennes ; ✓ Sensibiliser les agriculteurs aux techniques qui développent la productivité agricole tout en préservant les ressources naturelles.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles</p>	<p>Assurer la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement des Zones Montagneuses.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le Fonds de Développement Rural et des Zones de Montagnes. <p>Assurer la conservation et la protection des ressources naturelles, sources de revenu des populations des zones de montagne</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer des réserves fourragères de proximité pour diminuer la pression de pâturage sur des cultures forestières ; <p>Renforcer l'agrégation du secteur agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer l'agrégation et la mise en œuvre des programmes Pilier II du Plan Maroc Vert ; ✓ Créer une coopérative pour la culture et la valorisation des plantes aromatiques et médicinales, permettant de mettre en valeur le terroir qui se prête au développement de ces plantes sans épuiser la végétation naturelle ; ✓ Renforcer le programme de plantation d'amandiers, par la distribution de plants subventionnés de haute qualité et son élargissement pour englober d'autres espèces (telles que le figuier, le caroubier, le pistachier, le grenadier et le cerisier), pour une meilleure mise en valeur des zones de montagne et pour une amélioration des revenus des agriculteurs.
<p>Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la formation d'une partie de la main-d'œuvre de type traditionnel vers un type maîtrisant les bonnes pratiques agricoles, notamment les pratiques de production d'une agriculture biologique.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Département de la Pêche Maritime)

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (Département de la Pêche Maritime).

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<p>Adopter, publier ou accélérer la mise en œuvre des lois qui concourent au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de Loi n° 42-13 relative à la préservation des écosystèmes halieutiques et à la protection du milieu marin contre la pollution
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<p>Renforcer la gouvernance et la veille concernant la gestion de la ressource halieutique. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un système d'information intégré sur les ressources halieutiques ; ✓ Renforcer la coordination entre les parties prenantes (administrations concernées, syndicats, recherche et milieu professionnel et associatif...); ✓ Promouvoir la coopération interrégionale et transnationale entre les groupes de pêche, principalement par la mise en réseau et la diffusion des meilleures pratiques ; ✓ Renforcer le contrôle et le suivi des activités de pêche et instaurer des mécanismes efficaces pour limiter la pêche illégale ; <p>Rationaliser l'exploitation des ressources halieutiques. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à la reconstitution des stocks des espèces exploitées et instaurer et veiller au respect des périodes de repos biologique ; ✓ Protéger les espèces menacées en augmentant le taux des espèces capturées sous quotas (5 % en 2007) à 95 % en 2030 ; ✓ Réduire les activités de pêche dans les zones côtières sensibles ; ✓ Appuyer les initiatives visant à développer, à implanter et à faire reconnaître des pratiques d'exploitation durable dans le secteur de la pêche. <p>Améliorer de la compétitivité du secteur et valoriser des ressources halieutiques. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en valeur des produits de la mer du Maroc en augmentant la notoriété et la visibilité de ces produits sur les marchés internationaux ; en procédant à la certification des produits nationaux notamment les produits issus de la pêche artisanale et en encourageant les initiatives visant l'implantation de la traçabilité et de l'éco certification pour les produits de la mer ; ✓ Renforcer et encadrer la filière aquaculture en élaborant une évaluation environnementale stratégique de la filière et en mettant en place un programme de certification sanitaire des exploitations piscicoles. <p>Renforcer la cohésion sociale dans le secteur de la pêche à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le renforcement de la sécurité en mer et l'amélioration des conditions de travail ; ✓ La consolidation des actions de formalisation de l'informel du secteur de la pêche (réduire l'informel à 15 % du chiffre d'affaires du secteur) ; ✓ L'amélioration des programmes de protection sociale des pêcheurs.

Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité

Améliorer la connaissance des espaces marins et développer un réseau d'aires marines protégées. Il s'agit de :

- ✓ Renforcer les dispositions de la loi n° 22-07, concernant la protection des aires marines spécialement ;
- ✓ Augmenter le nombre et la superficie des aires marines protégées.

Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles

Contribuer à l'évaluation du plan d'urgence national de lutte contre la pollution marine accidentelle et à la consolidation de ses dispositions.

Plan d'Actions du Développement Durable du Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification.

Les Mesures à piloter par le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<p>Actualiser quand c'est nécessaire et renforcer la mise en œuvre les lois qui contribuent au développement durable telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Loi relative aux aires protégées ; ✓ Loi relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<p>Développer la filière bois- énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer et encadrer les circuits de distribution et de commercialisation du bois ; ✓ Promouvoir la labellisation des produits forestiers ; ✓ Soutenir et accompagner le développement des coopératives forestières ; ✓ Explorer les perspectives d'évolution du marché des nouveaux produits issus du bois. <p>Limitier les effets négatifs liés au prélèvement non contrôlé du bois. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intensifier le reboisement pour améliorer la production et maintenir les objectifs de reboisement de 50 000 ha/an ; ✓ Accompagner les territoires pour mettre en place des stratégies locales de développement durable à travers des chartes forestières de territoires ; ✓ Développer des pépinières de bois à croissance rapide pour répondre aux besoins en bois de chauffage ; ✓ Mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction afin de limiter durablement les prélèvements excessifs et clandestins de bois de feu ; ✓ Contrôler le respect des conditions d'exercice des droits d'usages ; ✓ Engager des actions pour promouvoir la substitution du bois par d'autres sources d'énergie, en combinant des incitations fiscales avec des opérations de promotion d'équipement et de vulgarisation ; ✓ Favoriser, par la recherche de solutions innovantes, l'intégration de la durabilité dans la gestion forestière et l'adéquation entre les essences régionales de bois et leurs usages dans la construction et l'énergie après avoir identifié les freins et les limites techniques, réglementaires et économiques.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité</p>	<p>Renforcer les politiques de conservation et de réhabilitation de la biodiversité et des zones sensibles. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Établir une liste des espèces menacées d'extinction et mettre en œuvre des scénarii adaptés de sauvegarde, et étendre le réseau des aires protégées, par l'augmentation de leurs nombres et de leurs superficies ; ✓ Accorder une attention particulière aux écosystèmes riches en espèces endémiques, rares et menacées, remarquables et vulnérables, phares et d'intérêt patrimonial ou encore d'intérêt socioéconomique notamment au niveau des zones humides. ✓ Généraliser les actions de suivi et d'évaluation de la biodiversité, à travers le choix approprié de bio-indicateurs ; ✓ Augmenter significativement l'allocation des fonds dédiés à la conservation et la protection de la biodiversité et des zones humides (milieux terrestres, zones humides et milieux marins) ; ✓ Assurer et dynamiser la régénération naturelle et artificielle de la biodiversité et des écosystèmes naturels. ✓ Renforcer le programme de lutte contre l'ensablement et améliorer le couvert végétal des zones sensibles et des zones humides ; ✓ Augmenter la densité du couvert des massifs forestiers, en particulier les forêts dégradées et notamment celles de l'arganier par la réhabilitation de 200 000 hectares ; ✓ Finaliser l'inventaire national des zones humides et identifier les sites prioritaires pour être classés comme aires protégées et les doter de plans d'aménagement et de gestion durable ; ✓ Elaborer une stratégie de conservation des zones humides. <p>Parachever le cadre réglementaire de protection de la biodiversité et renforcer le contrôle et les sanctions. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compléter la Loi n° 22-07 relative aux aires protégées et intégrer de nouvelles catégories afin d'assurer au mieux la conservation des aires protégées ; ✓ Établir « la liste rouge » complète des espèces de faune et flore menacées et en danger ; ✓ Actualiser la loi forestière du 10 octobre 1917, afin de répondre au mieux aux impératifs de la conservation et de la protection de la biodiversité.
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles</p>	<p>Assurer la conservation et la protection des ressources naturelles, sources de revenu des populations des zones de montagne. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la régénération des forêts naturelles montagneuses, compte tenu de la problématique sociale et pastorale sur les espaces forestiers de montagne montagneuses ; ✓ Augmenter les superficies des aires protégées ; ✓ Augmenter le nombre de parcs nationaux.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (Habitat et Politique de la Ville).

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville (Habitat et Politique de la Ville)

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire la consommation énergétique de 5% à l'horizon 2020 et de 20% à l'horizon 2030 à travers la promotion de l'éco-conception des bâtiments afin de garantir l'efficacité énergétique ; ✓ Intégrer les technologies de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les domaines de la construction et de l'habitat ; ✓ Améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments.
Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre l'habitat insalubre, participer à la réhabilitation des bâtiments menaçant ruine, améliorer le cadre de vie des citoyens et mettre à niveau les territoires.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville (Urbanisme et Aménagement du Territoire).

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville (Urbanisme et Aménagement du Territoire)

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<p>Publier des lois qui concourent au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le projet de loi relative à l'aménagement du territoire.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte</p>	<p>Favoriser un urbanisme à extension verticale afin de lutter contre l'étalement urbain responsable d'une déperdition d'énergie et d'une perte importante des terres agricoles.</p> <p>Prendre en compte le développement durable dans l'élaboration des documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir en compte du respect des équilibres naturels des écosystèmes, notamment, en luttant contre le gaspillage spatial et l'étalement urbain en valorisant le patrimoine naturel, culturel et architectural existant ; ✓ Préserver les terrains périurbains à riches potentialités agricoles en limitant l'étalement urbain et le développement des projets d'habitats sur ces terrains ; ✓ Intégrer les installations des énergies renouvelables dans la planification ; ✓ Réfléchir à une planification de proximité afin d'accompagner et prendre en compte les évolutions sociales dans la création d'un espace humain et durable. <p>Améliorer le processus de conception et d'approbation des documents d'urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Inciter les Collectivités territoriales et les promoteurs immobiliers à respecter un certain nombre de normes relatives aux espaces verts, aux équipements publics notamment ceux destinés aux jeunes (terrains de sports, maisons de cultures, infrastructures pour les personnes âgées, etc.) ; ✓ Réglementer le développement des nouvelles entités urbaines qui se développent dans les périphéries des villes (villes nouvelles) ; ✓ Prendre en compte les orientations issues des documents de planification supérieurs (SDAU, SRAT, SNAT) ; ✓ Tenir en compte des risques climatiques et des risques naturels dans la planification ; y compris dans les zones littorales et les terrains accidentés. <p>Intégrer les problématiques de préservation de la biodiversité urbaine dans les politiques urbaines.</p> <p>Elaborer une stratégie nationale de croissance verte et développement territorial (Action en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer les considérations liées à la croissance verte dans les Orientations de la Politique d'aménagement du territoire et les documents de planification territoriale ; ✓ Intégrer les considérations liées à la croissance verte dans les documents d'urbanisme pour une gestion rationnelle du développement urbain et du milieu naturel ; ✓ Développer des modèles de villes intelligentes ; ✓ Promouvoir l'agriculture urbaine comme outil de reconsidération de la qualification du paysage urbain et son intégration dans l'enceinte d'un développement territorial durable.
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles</p>	<p>Elaborer la stratégie nationale de Gestion intégrée du littoral. Elaborer le programme de développement territorial du Haut Atlas. Elaborer le programme de développement territorial de l'Anti Atlas . Elaborer le programme de développement territorial du Massif Rifain.</p>

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Mesures à piloter par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Enjeux	Mesures
Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique	Améliorer la connaissance territoriale en matière de changement climatique à travers la promotion de la recherche & développement à l'échelle régionale.
Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles	Rénover et construire des établissements d'enseignement au niveau des montagnes.
Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales	<p>Poursuivre les programmes d'amélioration de la qualité de l'éducation publique à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le lutte contre les déperditions scolaires et mettre l'accent sur le renforcement de la qualité du système éducatif (programmes, pratiques pédagogiques, apprentissages, formation des enseignants ; ✓ Le développement des passerelles entre l'éducation non formelle d'une part et l'éducation formelle ou la formation professionnelle d'autre part ; ✓ L'enrichissement et l'amélioration des programmes enseignés. <p>Renforcer les compétences du personnel de l'enseignement à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'enrichissement et modernisation du système de formation sur les sciences de l'éducation et les techniques pédagogiques ; ✓ Le renforcement des critères d'accès et de sélection durant des concours ayant trait aux métiers d'enseignant ; ✓ La mise en place des programmes de formation continue au profit des enseignants en exercice ; ✓ La systématisation d'un système de suivi et d'évaluation du personnel de l'enseignement. <p>Renforcer les programmes d'alphabétisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le programme de l'alphabétisation ; ✓ Conditionner les subventions et les incitations octroyées, par la mise en œuvre de programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales</p>	<p>Lutter contre les inégalités sociales et géographiques dans l'accès à l'éducation. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner l'extension des infrastructures collégiales en milieu rural par des structures d'hébergement de proximité ; ✓ Développer le nombre d'écoles primaires en milieu rural et accompagner ces écoles primaires par des cantines scolaires, des installations sanitaires adaptées et par des moyens de transport scolaire ; ✓ Renforcer les programmes de scolarisation des filles, principalement dans le monde rural et au niveau secondaire collégial, où le taux de scolarisation des filles reste très faible ; ✓ Faciliter la scolarisation des filles à travers le renforcement de la mise en place d'internats pour filles ; ✓ Conduire des campagnes de sensibilisation à l'importance de la scolarisation des filles. <p>Développer l'équité en faveur des enfants à besoins spécifiques. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer l'accès égalitaire à l'éducation en faveur des enfants non scolarisés ; ✓ Augmenter la capacité d'accueil des enfants à handicap ; ✓ Améliorer l'aménagement des écoles et des classes pour les adapter aux besoins de cette population ; ✓ Affecter un corps médical aux écoles accueillant ces enfants ; ✓ Élargir les dispositifs de scolarisation des enfants en milieu carcéral ou en situation d'exclusion sociale.
<p>Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable</p>	<p>Promouvoir l'éducation au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des programmes d'éducation au service du développement durable notamment des enfants et des jeunes dans les différents espaces (Écoles, maisons de jeunes, colonies de vacances, etc.) ; ✓ Intégrer plus activement la question du développement durable dans les programmes d'enseignement (primaire, secondaire, enseignement supérieur et formation professionnelle) ; ✓ Former les enseignants et les éco-animateurs aux problématiques de développement durable ; ✓ Engager les établissements scolaires dans des démarches de développement durable pour en faire un lieu d'application, de démonstration et de concrétisation du développement durable (Gestion durable des déchets au niveau des établissements scolaires, intégration des énergies renouvelables, etc.) ; ✓ Réaliser des activités et des supports pédagogiques adaptés à l'éducation au développement durable des enfants et des jeunes ; ✓ Promouvoir la recherche dans le domaine de l'éducation au développement durable ; ✓ Mettre en place un mécanisme de coordination des programmes d'éducation au développement durable.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable</p>	<p>Renforcer la recherche appliquée dans le domaine du développement durable et de l'économie verte. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmenter le budget de la R&D notamment dans le domaine de l'économie verte ; ✓ Intégrer le développement durable dans les orientations stratégiques des établissements de recherche nationaux ; ✓ Renforcer la recherche et développement en lien avec les procédés innovants, les matériaux alternatifs et le développement des éco-matériaux ; ✓ Instaurer des mécanismes destinés à la reconnaissance des compétences et à la valorisation de l'excellence scientifique et technique, notamment pour des thématiques de rationalisation de la consommation des ressources et la promotion du développement durable ; ✓ Développer des dispositifs de coopération entre le Maroc et d'autres pays pour financer des projets de recherche en matière de développement durable ; ✓ Favoriser les programmes d'échanges de chercheurs, spécialisés dans des sujets de conservation et gestion durable des ressources ; ✓ Renforcer les mécanismes de gestion financière et administrative souple des fonds de recherche nationaux et internationaux des institutions nationales de recherche .

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique

Mesures à piloter par le Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Économie Numérique

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la pénétration des programmes Imtiaz, Moussanada dans les entreprises agissant dans les filières vertes; ✓ Identifier les opportunités liées au statut «d'autoentrepreneur» pour la structuration de certaines filières vertes.
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<p>Mettre en place un écosystème vert qui s'articule autour de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'économie circulaire dans le secteur des déchets ; ✓ La promotion des technologies vertes dans le secteur industriel. <p>Intégrer au niveau du cahier des charges définissant la proposition des plateformes des critères de durabilité en matière de production propre, gestion écologique des déchets, diminution de la pollution, traitement des eaux usées, etc.</p> <p>Inscrire l'industrie marocaine dans une économie dynamique et à fort potentiel sur les filières vertes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ FV1 : Les filières des énergies renouvelables (CSP, PV, Eolien et hydroélectricité) et les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ; ✓ FV2 : La filière de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, l'industrie, le transport, l'agriculture et l'éclairage public ; ✓ FV3 : La filière de l'assainissement et l'épuration des rejets liquides ; ✓ FV4 : Les filières de gestion et de valorisation des déchets. <p>Structurer, formaliser et accompagner les secteurs dominés par l'informel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner le secteur de l'informel à travers la promotion du statut d'auto-entrepreneur ; ✓ Renforcer les actions de communication et de sensibilisation autour de ce statut. <p>Élaborer et mettre en œuvre un Plan National de Dépollution Industrielle.</p> <p>Développer le marché d'équipements économes en énergie en renforçant les Normes Marocaines afin de limiter l'importation des produits énergivores.</p>
Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable	<p>Promouvoir les technologies vertes dans le cadre de l'écosystème vert.</p>

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (Secteur de l'Eau)

Mesures à piloter par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (Secteur de l'Eau)

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'Eau 36-15 ; ✓ Accélérer l'actualisation du Plan National de l'Eau ainsi que les Plans Directeurs d'Aménagement Intégré des Ressources en Eau selon les dispositions de la nouvelle loi sur l'Eau 36-15.
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer la mise en œuvre des investissements dans le secteur de l'eau pour renforcer l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation notamment au profit des zones les plus touchées par le déficit hydrique. Ces investissements doivent s'articuler autour des axes suivants : Développement de l'offre, gestion de la demande, économie et valorisation de l'eau, Réutilisation des eaux usées et le Renforcement de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural.
Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre des projets concernant la mobilisation de l'eau : <ul style="list-style-type: none"> - Définir de nouveaux montages pour assurer les financements ; - Recours au PPP sur certains projets d'envergure et financièrement viables ; - Mobilisation de fonds liés à la Finance Climat dans le cadre de projets d'adaptation. ✓ Renforcer et mettre en œuvre le cadre réglementaire et organisationnel pour le desalement de l'eau de mer et la réutilisation des eaux usées ; ✓ Adopter et mettre en œuvre le Plan National de réutilisation des eaux usées : aspect réglementaire, institutionnel, organisationnel et financier ; ✓ Assurer le bon fonctionnement du suivi des stations d'épuration déjà mises en place ; ✓ Sécuriser le financement du PNA ; ✓ Favoriser l'intercommunalité et le couplage des sites PNDM/PNA pour résorber la problématique du foncier ; ✓ Accorder une vigilance particulière à la dépollution industrielle hydrique ; ✓ Améliorer les mécanismes de contrôle pour garantir l'application de la réglementation en vigueur ; ✓ Renforcer les outils et mécanismes de suivi (alertes de crues, niveau piézométrique des nappes...) dans une perspective d'une meilleure gestion de la ressource ; ✓ Protéger les réserves stratégiques par la systématisation et la généralisation des contrats de nappe ; ✓ Renforcer la police de l'eau en nombre et fixer des objectifs annuels (quotas) en termes de contrôle.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de la Santé

Les Mesures à piloter par le Ministère de la Santé

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales</p>	<p>Réduire les inégalités en matière d'accès aux services de santé et mettre à niveau l'Offre de Soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en œuvre de la carte sanitaire ; ✓ Généralisation de la couverture médicale universelle ; ✓ Réhabilitation des maisons d'accouchement notamment en milieu rural ; ✓ Poursuite de l'appui aux programmes sanitaires spécifiques ; ✓ Renforcement des équipements des CHU d'Oujda et Marrakech ; ✓ Mise à niveau des unités sanitaires au niveau des établissements carcéraux. <p>Renforcer l'accès aux soins de qualité y compris le milieu rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Achever la réalisation des infrastructures relatives au programme de la santé mentale (KARAMA 2) ; ✓ Augmenter la capacité litière des hôpitaux et renforcer les établissements de soins de santé primaires (ESSP) ; ✓ Améliorer les conditions et la qualité de l'accueil et humaniser les services ; ✓ Promouvoir la mise en œuvre des technologies de l'efficacité énergétiques et des énergies renouvelables dès la conception et la construction des établissements de santé. ✓ Rationaliser et réduire la consommation de l'eau par le choix des mécanismes nécessaires. ✓ Promouvoir l'utilisation de la gestion technique centralisée de l'établissement ; ✓ Mettre en place un système de gestion et tri de déchets ; ✓ Construction de nouveaux centres médicaux sociaux y compris ceux destinés à la prise en charge des personnes âgées ; ✓ Attribuer une unité médicale mobile avec une ambulance pour chaque circonscription sanitaire et acquérir des scanners mobiles. <p>Maitrise de la pénurie des Ressources Humaines et Renforcement des Capacités du Système de Santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation des postes budgétaires accordés au secteur de la santé ; ✓ Augmentation du taux de couverture en Ressources Humaines par l'encouragement à la contractualisation avec les médecins du secteur privé et les retraités ; ✓ Promotion du partenariat avec le Ministère de l'Intérieur (Collectivités Territoriales) pour contribuer à la disponibilité des professionnels de la Santé ; ✓ Amélioration du système de formation en sciences infirmières et techniques de santé ; ✓ Motivation des professionnels de la santé ; ✓ Renforcement des compétences des professionnels de la santé. <p>Renforcement et amélioration du système de veille et de sécurité sanitaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Institution d'un système national de veille sanitaire intégré, basé sur les indicateurs, les événements et la surveillance syndromique ; ✓ Elaboration et mise en œuvre les plans d'intervention pour les urgences de santé publique au niveau des points d'entrée conformément aux exigences du Règlement Sanitaire International (RSI) ; ✓ Restructuration des services de contrôle sanitaire aux frontières et de conseils aux voyageurs. <p>Contrôle des maladies transmissibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélération de la riposte contre l'infection VIH, conformément à l'engagement national dans la déclaration politique des Nations Unies de 2016 et la stratégie «Fast Tract» de l'ONUSIDA ;

Enjeux

Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales

Mesures

- ✓ Consolidation de l'élimination du paludisme autochtone ;
- ✓ Conception et mise en œuvre d'un nouveau programme de prévention et de contrôle des Hépatites Virales ;
- ✓ Restructuration de la lutte contre les zoonoses et les maladies tropicales négligées dans le cadre de l'approche «One Health».

Réduction du taux de mortalité prématurée dû aux maladies non transmissibles et maîtrise de leurs facteurs de risques,

- ✓ Renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques ;
- ✓ Promotion de la santé mentale et le bien être ;
- ✓ Renforcement de l'application de la convention cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac ;
- ✓ Renforcement de la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives: stupéfiants et alcool.

Développement de la Santé Environnementale

- ✓ Elaboration d'un système d'évaluation des risques sanitaires liés à la dégradation de l'environnement ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif de surveillance, d'alerte et de riposte contre les impacts sanitaires liés à la pollution de l'air ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif national de veille d'alerte et de riposte contre les risques sanitaires liés aux changements climatiques et aux événements climatiques extrêmes (inondations, vagues de froid, vagues de chaleur) ;
- ✓ Généralisation de la gestion intégrée de la lutte anti vecteurs ;
- ✓ Renforcement de la sûreté radiologique au niveau des établissements de santé.

Elimination des décès évitables des mères, nouveaux nés et enfants de moins de 5 ans :

- ✓ Adoption d'une politique de santé de l'enfant basée sur l'approche droit ;
- ✓ Promotion de la nutrition de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;
- ✓ Création pour chaque région d'une unité individualisée de soins intensifs en néonatalogie ;
- ✓ Instauration du dépistage néonatal de l'hypothyroïdie ;
- ✓ Promotion du développement durant la petite enfance ;
- ✓ Amélioration de la qualité de prise en charge des urgences pédiatriques ;
- ✓ Elimination de la rougeole ;
- ✓ Assurance de la disponibilité des vaccins ;
- ✓ Renforcement du Plan National de Riposte contre les bronchiolites aiguës virales du nourrisson ;
- ✓ Obtention avec les autres pays de la région EMRO du certificat d'éradication de la poliomyélite ;
- ✓ Renforcement des programmes de sensibilisation aux risques liés à la grossesse, l'accouchement et les complications obstétricales ;
- ✓ Facilitation de la transition néonatale à la vie extra-utérine ;
- ✓ Instauration de l'obligation d'un stage de maintien des compétences des professionnels des unités de néonatalogie.

Améliorer la gestion des déchets au niveau des établissements de soins :

- ✓ Faire un état des lieux de la gestion des déchets au niveau des établissements de soins.
- ✓ Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'amélioration de la gestion des déchets au niveau des établissements de soins.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Énergie et des Mines et du Développement Durable (Département de l'Énergie et des Mines)

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Énergie et des Mines et du Développement Durable (Département de l'Énergie et des Mines)

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable</p>	<p>Actualiser et renforcer la mise en œuvre des lois qui contribuent au développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Loi n°13-09 relative aux énergies renouvelables, telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n°58-15 et ses textes d'application ; ✓ Loi n°47-09 relative à l'efficacité énergétique et ses textes d'application ; ✓ Loi n°33-13 relative aux mines et ses textes d'application ; ✓ Décret n°2-13-874 approuvant le règlement général de construction fixant les règles de performance énergétique des constructions et instituant le comité national de l'efficacité énergétique dans le bâtiment ; ✓ La loi 74-15 relative à la région minière de Tafilalet et de Figuig.
<p>Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte</p>	<p>Accompagner et améliorer la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Très Petites Entreprises (TPE) agissant dans le domaine du développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner la création des Sociétés de Services Énergétiques (ESCOs) conformément à la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique ; ✓ Promouvoir l'efficacité énergétique au niveau des PME à travers l'obligation de la réalisation de l'audit énergétique obligatoire et périodique, au niveau des entreprises qui dépassent un seuil de consommation, comme prévu par le texte d'application de la loi 47-09 relative à l'efficacité énergétique ; ✓ Créer des plateformes logistiques relatives au stockage, à la distribution et au transport des produits énergétiques et ce, à travers la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel en vue de renforcer la compétitivité des PME et TPE marocaine ; ✓ Promouvoir et maîtriser les technologies prometteuses de valorisation des ressources énergétiques renouvelables et l'intégration industrielle locale qui constituent des composantes importantes dans les Appels d'Offres relatifs à la réalisation des programmes des énergies renouvelables. <p>Accélérer le taux de pénétration des énergies renouvelables dans les secteurs d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Parachever des mesures réglementaires (Loi 13-09 telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 58-15) à travers la publication de l'arrêté définissant les enveloppes et les trajectoires relatif à l'ouverture de la moyenne tension et l'élaboration du décret fixant les conditions et les modalités d'accès au réseau électrique basse tension ; ✓ Mettre en place l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité créée par la loi n°48-15 relative à la régulation du secteur de l'électricité et à la création de l'Autorité Nationale de Régulation de l'Électricité et réviser ladite loi afin d'y intégrer la régulation des secteurs du gaz naturel et des produits pétrolier.

Enjeux

Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte

Mesures

- ✓ Favoriser l'émergence de filières nationales, notamment pour le photovoltaïque dans le secteur agricole ;
 - ✓ Mobiliser les mécanismes de financement des programmes des énergies renouvelables ;
 - ✓ Développer des solutions flexibles pour accompagner le développement des énergies renouvelables, à savoir les Turbines à Gaz à Cycle Combiné (CCGT) et les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), conventionnelles et marines ;
 - ✓ Définir l'évolution de la demande, renforcer les infrastructures électriques, mobiliser des moyens de production flexibles pour faire face à l'intermittence des énergies renouvelables, et développer les technologies de stockage ;
 - ✓ Développer des programmes de formation dans le domaine des énergies renouvelables et encourager la recherche et développement ;
 - ✓ Renforcer l'intégration régionale des systèmes énergétiques qui constitue l'un des objectifs prioritaires de la transition énergétique et offre un cadre adéquat pour le développement des échanges électriques et la réduction des contraintes techniques d'intermittences ;
 - ✓ Elaborer la stratégie de valorisation énergétique de la biomasse.
- Réduire la consommation énergétique de 20% à l'horizon 2030 :**
- ✓ Renforcer l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et les transports. Le secteur agricole et l'éclairage public font également partie des secteurs à cibler par les mesures d'efficacité énergétique ;
 - ✓ Finaliser les textes d'application de la loi 47-09 ;
 - ✓ Généraliser les audits énergétiques ;
 - ✓ Finaliser et signer le contrat programme entre l'Etat, l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique et les Collectivités Territoriales fixant les engagements des parties concernées par la mise en œuvre de la stratégie d'efficacité énergétique pour la période 2018-2021.
- Développer le marché d'équipements économes en énergie :**
- ✓ Élaborer un plan de sensibilisation et de communication sur les produits faiblement consommateurs d'énergie ;
 - ✓ Favoriser les filières nationales de production des matériels respectant les normes d'efficacité énergétique, afin d'approvisionner le marché marocain ;
 - ✓ Homologation des projets des Normes Marocaines (PNM) relatifs aux énergies renouvelables ;
 - ✓ Homologation des projets des Normes Marocaines relatifs à l'étiquetage énergétique des équipements.
- Mettre en œuvre le plan National de Développement de l'utilisation du Gaz Naturel :**
- ✓ Réalisation, dans une première phase, des infrastructures d'approvisionnement et de transport de gaz dans le cadre du projet Gas To Power mené par l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable sur la base de la feuille de route pour le développement de l'utilisation du gaz naturel présentée le 16 décembre 2014 ;
 - ✓ Prise des dispositions nécessaires pour le développement du port d'importation du gaz naturel liquéfié ;
 - ✓ Réalisation, dans une deuxième phase, des infrastructures de distribution de gaz (Gas To Industry) ;
 - ✓ Adoption du Projet de loi n° 94-17 relative au secteur aval du gaz naturel (Code Gazier).

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte</p>	<p>Développer des instruments financiers adéquats pour la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique et les programmes de promotion des ER :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fixer le coût de rachat de l'électricité produite ; ✓ Recommander aux établissements publics le recours systématique aux ESCOs pour la réalisation de leurs programmes d'efficacité énergétique, afin de contribuer au lancement du marché des ESCO. <p>Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à l'énergie aux meilleurs coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les programmes de décompensation par un soutien aux populations les plus défavorisées ; ✓ Inclure le principe de solidarité dans l'accès à l'énergie. <p>Compléter le cadre institutionnel, législatif et réglementaire pour améliorer la gouvernance du secteur minier.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Adopter des valeurs limites des émissions spécifiques aux exploitations minières ; ✓ Mise en œuvre de l'obligation d'effectuer une réhabilitation environnementale après la fin de l'exploitation ; ✓ Instaurer l'obligation de la mise en place par les exploitants des systèmes de reporting et du registre des rejets miniers par type et par milieu récepteur ; ✓ Doter les directions régionales relevant du Ministre de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable des ressources humaines et moyens techniques appropriés à même d'assurer un contrôle rigoureux du patrimoine minier national ; ✓ Mobiliser les ressources nécessaires pour accélérer le rythme de la cartographie géologique. Cette infrastructure qui joue un rôle central dans : <ul style="list-style-type: none"> - La prédiction des risques et des catastrophes naturels liés aux mouvements et aux glissements de terrain et leur impact sur les grandes structures ; - L'exploration et la mise en valeur des gisements miniers, des sources d'énergie provenant des gisements de pétrole, du gaz naturel et du charbon, ainsi que l'exploration et l'exploitation des eaux souterraines ; - La préparation du territoire national et réalisation des chantiers et les réalisations structurelles majeures telles que les routes, les tunnels, les barrages, les ports, les aéroports et les projets résidentiels. <p>Renforcer la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux à tous les niveaux (études d'impacts, exploitation, post mine, etc.) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités humaines, techniques et financières du secteur afin d'atteindre les objectifs escomptés par la stratégie minière ; ✓ Mener une réflexion nationale pour la mise en place d'une gouvernance spécifique aux programmes de réhabilitation des mines, afin d'unifier les mécanismes de financement dédiés au développement durable, de clarifier les rôles des différents intervenants et d'éviter la multiplicité des prélèvements et dispersion des efforts d'investissements en matière de développement durable ; ✓ Mise en œuvre des mesures législatives liées la réhabilitation des mines après fermeture obligatoire ; ✓ Généraliser les plans de reconversion économique et sociale pour les riverains des mines fermées.
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles</p>	<p>Développer l'électrification des zones rurales.</p>

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Énergie et des Mines et du Développement Durable (Secrétariat d'Etat Chargé du Développement Durable)

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Énergie et des Mines et du Développement Durable (Secrétariat d'Etat chargé du Développement Durable)

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les prérogatives, les ressources humaines et financières du Secrétariat d'Etat au Développement Durable ; ✓ Mettre en place une structure d'accompagnement à la mise en œuvre de la SNDD, animée par le SEDD ; ✓ Mettre en place un dispositif de pilotage de la Stratégie Nationale de Développement Durable ; ✓ Identifier des points focaux du développement durable dans chaque département ministériel ; ✓ Élaborer un guide pour la publication de rapports de développement durable ; ✓ Élaborer des programmes de sensibilisation et de mobilisation des régions autour des orientations stratégiques de la SNDD et les implications territoriales pour leur mise en œuvre ; ✓ Développer des Stratégies Régionales du Développement Durable (SRDD) sur la base des enjeux environnementaux prioritaires de chaque Région ; ✓ Appuyer l'articulation des SRDD, des schémas régionaux d'aménagement du territoire SRAT et des Plans d'actions Régionaux Intégrés, mis en œuvre dans le cadre des contrats Etat-Région ; ✓ Élaborer des Plans Régionaux de Développement Durables et les indicateurs de suivi (PRDD) au niveau de toutes les régions représentant les zones sensibles ; ✓ Sensibiliser les banques et fonds d'investissement aux intérêts de mettre en place une politique d'investissement socialement responsable. ✓ Renforcer les capacités des associations environnementales et de développement durable ; ✓ Améliorer l'accès des associations à l'information environnementale ; ✓ Promouvoir le développement de réseaux spécialisés ; ✓ La loi 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination ; ✓ Loi relative à la lutte contre la pollution de l'air ; ✓ Loi relative aux études d'Impact.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Loi relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement ; ✓ Actualisation de la loi 28-00 et introduction du principe de la responsabilité élargie du producteur ; ✓ Loi sur l'évaluation environnementale incluant l'évaluation environnementale stratégique ; ✓ Élaborer la loi sur l'évaluation environnementale et ses textes d'application ; ✓ Définir le cadre institutionnel de suivi des évaluations environnementales stratégiques ; ✓ Généraliser et systématiser l'évaluation environnementale stratégique comme instrument clé de développement durable ; ✓ Accompagner les bureaux d'études et décideurs par des guides et des formations ; ✓ Actualiser la liste des projets assujettis à l'étude d'impact sur l'environnement ; ✓ Actualiser la loi 12-03 sur les études d'impact sur l'environnement et ses textes d'application (en particulier la surveillance et le suivi de l'environnement, les audits environnementaux et les dispositifs post-évaluation) ; ✓ Communiquer autour des impacts environnementaux et des mesures d'atténuation ; ✓ Accompagner les bureaux d'études et les opérateurs par des référentiels, des guides et des formations ; ✓ Élaborer une stratégie en matière de contrôle environnemental. Plan national de contrôle environnemental ; ✓ Mutualiser les actions des différents organes de contrôle et de sanction et renforcer leurs capacités ; ✓ Intégrer les infractions environnementales dans les prérogatives de la police nationale ; ✓ Recenser parmi toutes les taxes et redevances existantes, celles qui sont vertes (à finalité environnementale) et celles qui sont verdissantes (dont la finalité n'est pas environnementale mais qui contribue indirectement à la protection de l'environnement au niveau d'un ou plusieurs maillons de la chaîne de valeur) ayant un effet direct ou indirect sur le développement durable ; ✓ Proposer des améliorations au dispositif actuel pour renforcer son efficacité à promouvoir le développement durable ; ✓ Proposer l'ajustement ou le remplacement des taxes et redevances dont les effets directs ou indirects peuvent entraver le développement durable.
<p>Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer et développer le mécanisme de contrôle du respect des dispositifs de la loi 28.00 et instaurer des mécanismes de sanction efficaces ; ✓ Élaborer un projet pilote sur la filière plastique par le biais de l'écotaxe.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 3 : Améliorer la gestion et la valorisation des ressources naturelles et renforcer la conservation de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les différentes parties prenantes à l'importance de réduire les pressions subies par les sols ; ✓ Renforcer les capacités des acteurs institutionnels sur le domaine de gestion des terres et intégrer de manière rigoureuse, la composante « sol » dans les évaluations environnementales des projets, plans et programmes (EIE et EES) ; ✓ Veiller à l'opérationnalisation des objectifs d'Aichi 2011-2020 ; ✓ Généraliser et systématiser les Évaluations Environnementales Stratégiques (EES) et les Études d'Impacts Environnementales (EIE) ; ✓ Limiter les conflits d'intérêts par la désignation systématique d'experts indépendants pour l'examen et la validation définitive des conclusions de l'EES ou l'EIE ; ✓ Épargner les aires protégées, les Sites d'Intérêt Biologique et Écologique (SIBE) et les sites Ramsar de tout projet à forts impacts négatifs, notamment les projets urbanistiques, industriels et touristiques ; ✓ Prendre en considération l'importance de certains écosystèmes dans le choix des sites des décharges - Renforcer les critères de protection de la biodiversité dans le processus de validation des projets touristiques ; ✓ Renforcer les moyens de contrôles et réviser/actualiser les sanctions en relation avec les dommages causés à la biodiversité ; ✓ Instaurer un programme qui a pour but de : <ul style="list-style-type: none"> - Compléter les inventaires sur la biodiversité ; - Déterminer les mécanismes de valorisation des ressources inventoriées ; - Favoriser le partage de la connaissance. ✓ Intégrer la notion du « coût total » dans la sélection et la concrétisation de politiques, plans et programmes ; ✓ Inciter à la valorisation et à la protection des écosystèmes en amont, et rechercher des mécanismes pour le paiement des services écosystémiques par les bénéficiaires en aval.
<p>Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Formaliser le cadre de gouvernance par la mise en place de la commission nationale sur le changement climatique; ✓ Développer des partenariats entre le secteur privé et les centres internationaux de recherche dans le domaine de lutte contre le changement climatique ; ✓ Définir les organes de gouvernance en charge du processus de sélection et d'admission des projets de développement auprès des fonds climat ; ✓ Renforcer les mécanismes de concertation autour du changement climatique ; ✓ Mettre en place un cadre national pour la réalisation des bilans carbone par les entreprises ; ✓ Améliorer le processus de collecte et gestion des données relatives au CC, notamment pour le suivi de la vulnérabilité et des émissions de GES par la mise en place d'un système d'information ; ✓ Renforcer le Centre de Compétence du Changement Climatique (4C) en tant que réseau de coopération et de coordination permanent et structuré fédérant les efforts et les données des institutions publiques, des collectivités territoriales, des universités et du secteur privé en vue de renforcer les capacités du Maroc en matière d'adaptation au CC et de réduction des émissions de GES ;

Enjeux

Mesures

Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique.

- ✓ Renforcer le rôle de l'Observatoire National de l'Environnement (ONEM) et des Observatoires Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable (OREDD) dans le cadre du 4C pour l'établissement et la gestion de banques de données (nationale et régionale) sur l'évolution du climat (projections/scénarios), les événements extrêmes, la vulnérabilité des milieux et l'inventaire des émissions de GES ;
- ✓ Renforcer le rôle du 4C dans l'amélioration de la qualité des données relatives au CC à travers la publication de données spécifiques au Maroc (exemple : indices de vulnérabilité, risques climatiques, facteurs d'émissions des GES, etc.) ;
- ✓ Évaluer les lacunes et les besoins humains, matériels et technologiques en matière d'observation et de prévision à court, moyen et long terme ;
- ✓ Renforcer la veille en matière d'adaptation et d'atténuation ;
- ✓ Lutter contre les effets négatifs du changement climatique ;
- ✓ Mettre en place des indicateurs de suivi-évaluation par secteur
- ✓ Identifier les projets d'atténuation et d'adaptation pour bénéficier des opportunités offertes par la Finance Climat ;
- ✓ Communiquer et sensibiliser, avec des méthodes d'information et de communication nouvelles et adaptées aux cibles (campagnes sur les impacts et les bonnes pratiques, dans les écoles, projets dans les zones rurales), et en mettant à la disposition des acteurs publics et privés, de manière compréhensible, les données sur les CC et les actions possibles à leur niveau ;
- ✓ Renforcer les capacités humaines et techniques des acteurs du 4C en matière d'outils de statistique et de modélisation performant pour mieux réaliser les missions de suivi et de prospective climatique et d'établissement des projections d'émissions tendancielles des GES au niveau sectoriel ;
- ✓ Promouvoir le rôle du 4C dans la mise en réseau de l'expertise publique et privée, de la recherche scientifique et des réseaux d'experts ;
- ✓ Intégrer davantage la science et l'ingénierie du climat dans les cursus universitaires et les formations d'ingénieurs ;
- ✓ Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur les thèmes liés au CC pour différents acteurs en vue de permettre la prise en considération de ce phénomène et son intégration dans les politiques et les processus de décision ;
- ✓ Sensibiliser les différents acteurs aux problématiques du changement climatique ;
- ✓ Mettre en place un réseau permanent et structuré de recherche sur le climat au sein du 4C, assurant la coopération et la coordination entre les établissements impliqués dans les travaux de recherche liés au CC et de développement de techniques et technologies innovantes (adaptation et atténuation) ;
- ✓ Positionner le 4C comme acteur actif dans l'échange d'expériences et le dialogue international relatif au CC ;
- ✓ Évaluer les besoins technologiques en matière d'adaptation au CC et d'atténuation des émissions ;
- ✓ Optimiser le transfert des technologies en encourageant et soutenant les partenariats et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud ;
- ✓ Définir et institutionnaliser un cadre de gouvernance pour le portage et la mise en œuvre des PTRC.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 4 : Accélérer la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Articuler les PTRC avec les SRAT et les projets territoriaux ; ✓ Élaborer des outils pédagogiques et méthodologiques ; ✓ Mettre en place des programmes de renforcement de capacités ; ✓ Accompagner les collectivités dans la mobilisation de la Finance Climat ; ✓ Mettre en place des indicateurs propres à chaque région afin de mesurer et suivre les principales tendances liées au changement climatique ; ✓ Développer des outils d'aide à la décision, de pilotage et de suivi pour garantir l'adaptation au changement climatique, au niveau régional et local. Méthodologies d'évaluation, indicateurs opérationnels, audits énergétiques et bilans d'émissions de GES ; ✓ Veiller à la diffusion des informations collectées à l'ensemble des parties prenantes ; ✓ Mettre en place le cadre institutionnel national de gouvernance de la « Finance Climat » : autorité habilitée par le gouvernement à approuver les projets et programmes proposés (conditions d'admission aux fonds climat et au fond d'adaptation en particulier) ; ✓ Élaborer un plan d'investissement en matière d'atténuation « NAMAs » par secteur ; ✓ Constituer un portefeuille projets d'adaptation aux changements climatiques ; ✓ Renforcer les capacités des institutions nationales en lien avec la mobilisation de la Finance Climat ; ✓ Favoriser les mécanismes d'accès direct au financement par l'appui à l'accréditation de nouvelles institutions nationales de mise en œuvre (INM) par les fonds « climat » ; ✓ Créer un fond national Climat à travers la mobilisation des financements publics, internationaux et privés ;
<p>Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre les dispositions de la loi du littoral et ses textes d'application ; ✓ Assurer l'application des mesures de contrôle et de sanction relatives à la loi sur le littoral ; ✓ Mettre en place les schémas régionaux du littoral, applicable à des entités géographiques et marines de dimensions plus réduites et conçu à l'échelle d'une ou plusieurs agglomérations ; ✓ Développer des programmes de mise en valeur et de protection des côtes marocaines ; ✓ Capitaliser sur le PACC – Oasis (2009 – 2012) pour le dupliquer dans d'autres provinces et communes ; ✓ Améliorer les connaissances sur le changement climatique et réaliser la carte d'aléas et la carte de risques des zones oasiennes (inondations, incendies, sécheresse, ...) ✓ Mettre en place un système d'alerte et de vigilance contre les risques climatiques dans les régions des oasis au Maroc.
<p>Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'état des connaissances de la qualité de l'air (Réseau National de Surveillance de la qualité de l'air, cadastres des émissions atmosphériques des régions et des grandes villes du Royaume, études éco-épidémiologiques) ; ✓ Accompagner les associations chargées de recueillir et de communiquer les données sur la qualité de l'air dans les villes ; ✓ Evaluer les risques environnementaux sur la santé ; ✓ Mettre en œuvre le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.
<p>Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élaborer et mettre en œuvre des plans de communication autour des différentes problématiques environnementales et de développement durable en mettant l'accent sur les spécificités régionales et locales et en veillant à la diversification des actions et des supports ciblant l'ensemble des acteurs (Décideurs, élus, opérateurs économiques, ONG, médias) et toutes les populations ; ✓ Renforcer les actions de proximité engagées par les associations et les collectivités territoriales ; ✓ Encourager et accompagner les expositions sur les enjeux du développement durable.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (Tourisme)

Les Mesures à piloter par le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (Tourisme)

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none">✓ Développer des outils (cahiers des charges, principes de gestion, référentiel d'allocation du foncier...) portant sur les mesures nécessaires pour l'intégration de la durabilité dans le cadre du développement du produit touristique à mettre à disposition des prescripteurs pour les prendre en considération dans le processus d'octroi des autorisations ;✓ Promouvoir les mesures de durabilité auprès des acteurs touristiques et investisseurs et partenaires institutionnels concernés.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (Artisanat et Economie Sociale)

Les Mesures à piloter par le Ministère du Tourisme, du Transport Aérien, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale (Artisanat et Economie Sociale)

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<p>Adopter des normes de production propre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Étudier l'opportunité d'un passage vers un tannage végétal ou un tannage au titane ; ✓ Réaliser des projets pilotes en matière de traitement – recyclage des effluents des tanneries ; ✓ Accompagner le programme de renouvellement des fours traditionnels de poteries par des fours à gaz. <p>Améliorer les conditions et les normes de sécurité du travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller à l'équipement des ouvriers de matériels de protection individuelle ; ✓ Accompagner le passage des unités de production de l'informel vers le formel. <p>Conserver et valoriser le patrimoine de l'artisanat traditionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et préserver le patrimoine artisanal en voie de disparition; ✓ Favoriser et valoriser les techniques de production traditionnelles écologiques ; ✓ Maintenir en activité des sites de productions traditionnels pour des fins touristiques également ; ✓ Créer un label marocain respectant les normes internationales.
Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles	<p>Renforcer et promouvoir les activités d'artisanat dans les zones oasiennes et les zones désertiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser la population dans le cadre de coopératives afin d'assurer le transfert du savoir-faire aux générations futures, de maintenir la qualité des produits de l'artisanat de ces zones et de développer des programmes d'alphabétisation des adhérents aux coopératives ; ✓ Développer des labels pour les produits d'artisanat des zones oasiennes et des zones désertiques.
Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver l'identité culturelle et la diversité des savoir-faire locaux à travers le transfert du savoir-faire, en matière d'artisanat, aux générations futures, par le biais des coopératives et des campagnes de formation ; ✓ Renforcer les sites de productions artisanales dans les territoires défavorisés pour créer des AGR et des emplois ; ✓ Renforcer la création de musées de l'artisanat dans les différentes régions du Royaume ; ✓ Apporter d'avantage d'appui artistique et technique aux artisans pour moderniser et améliorer leurs produits, en favorisant les techniques et les matériaux locaux et écologiques.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de la Culture et de la Communication (Secteur de la Culture)

Les Mesures à piloter par le Ministère de la Culture et de la Communication

Enjeux	Mesures
Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser les actions culturelles pour sensibiliser les citoyens aux problématiques du développement durable ; ✓ Proposer aux acteurs de la culture, un nouveau rôle dans la société ; ✓ Identifier ces acteurs de la culture comme des ambassadeurs du développement durable ; ✓ Saisir les opportunités de financement du « fond international pour la promotion de la culture » pour soutenir les actions de conservation et de valorisation de la culture marocaine ; ✓ Assurer la protection et conservation des biens culturels mobiliers, immobiliers, immatériels et des biens naturels, en particulier par l'application effective de la Convention du patrimoine mondial ; ✓ Développer un programme national garantissant la connaissance, la conservation et la mise en valeur du Patrimoine Marocain Matériel et Immatériel ; ✓ Initier des projets d'animation pédagogique sur le patrimoine culturel.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social

Les Mesures à piloter par le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social

Enjeux	Mesures
Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales	<p>Accroître la résilience des populations vulnérables à travers le renforcement des programmes de protection sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place des dispositifs territoriaux de protection de l'enfance (4 provinces pilotes en 2018-2019 : Salé, Meknès, Oujda et Tiznit) ; ✓ Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'assistance sociale aux personnes en situation de handicap dans le cadre du Fonds d'Appui à la Cohésion Sociale (FACS) ; ✓ Mettre en place un Régime de soutien social aux personnes en situation de handicap (loi cadre 13.97) ; ✓ Poursuivre la mise en œuvre du Plan stratégique de réforme du système des établissements de protection sociale ; ✓ Poursuivre la mise en œuvre du Programme «Daâm » d'aide directe aux veuves en situation de précarité ayant à charge des orphelins dans le cadre du FACS ; ✓ Renforcer les programmes destinés aux personnes âgées en situation difficile.

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Amélioration du ciblage de la population pauvre et vulnérable (Contribuer à l'implémentation du Registre Social Unique RSU).
	<p>Augmenter le nombre de projets dans lesquels les femmes et les jeunes sont les principaux bénéficiaires</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes ; ✓ Renforcer le réseau des Espaces Multifonctionnels pour Femmes (EMF).
	<p>Renforcer les programmes de lutte contre la pauvreté et cibler les communes rurales les plus pauvres</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de leurs plans de développement pour mettre en place des programmes de protection sociale (dans le cadre de la territorialisation des politiques publiques du Ministère).
	<p>Renforcer le tissu associatif et coopératif dans les zones défavorisées</p>
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Territorialiser le Programme de Partenariat avec les Associations (Appui aux projets sociaux portés par les associations) ; ✓ Cibler les associations et les coopératives des zones défavorisées par le Programme de renforcement des capacités « Irtikae ». 	
<p>Concevoir un plan de réduction et de prévention de la vulnérabilité</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le rôle des observatoires mis en place par le Ministère ; ✓ Mettre en place un dispositif de veille sociale (Entraide Nationale). 	
<p>Construire et réhabiliter les centres fournissant des services sociaux aux personnes vulnérables</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer le réseau des Centres d'Orientation et d'Assistance aux Personnes en situation de Handicap (COAPH) dans le cadre du FACS ; ✓ Améliorer la qualité et normaliser les services de prise en charge dans les EPS des personnes en situation difficile ; ✓ Appuyer la création de nouveaux Centres de prise en charge des personnes en situation de handicap ; ✓ Appuyer la création de nouvelles Unités de Protection de l'Enfance (ou Centres d'Accompagnement des Enfants) ; ✓ Appuyer la création de nouveaux Centres de prise en charge des personnes âgées. 	
<p>Renforcer la capacité des agences gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans des programmes de lutte contre la vulnérabilité</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la mise en œuvre du Programme de renforcement des capacités des associations « Irtikae ». 	

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle

Enjeux	Mesures
<p>Enjeu 6 : Promouvoir le développement humain et réduire les inégalités sociales et territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Protéger et promouvoir la santé sur les lieux de travail.
<p>Enjeu 7 : Promouvoir une culture du développement durable</p>	<p>Renforcer le développement des métiers verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Evaluer le potentiel de création de métiers « verts » et renforcer les mécanismes institutionnels, réglementaires, financiers et de partenariat pour la promotion et le soutien des programmes et des cursus de développement des métiers « verts »; ✓ Mener un processus national de mobilisation et de concertation des principaux opérateurs pour développer les métiers verts ; ✓ Capitaliser sur les initiatives lancées dans ce sens, à titre d'exemple les résultats du projet de promotion de l'emploi des jeunes dans les métiers verts mené dans les régions de Tanger-Tétouan et de l'Oriental pour une duplication sur tout le territoire marocain; ✓ Développer une vision stratégique sur le développement des compétences dans les métiers verts et œuvrer pour sa mise en œuvre ; ✓ Renforcer la contribution des métiers verts dans l'économie sociale et solidaire. <p>Définir les métiers « verts » et les métiers « verdissants » prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Tenir un référentiel des métiers « verts » et « verdissants » ; ✓ Définir une fiche de poste standard, pour chaque métier identifié – Définir les principales caractéristiques des métiers recensés (Niveau d'études minimal, Compétences requises, Formation, Niveau de salaire, etc.) ; ✓ Prioriser les métiers « verts » des secteurs les plus critiques, dans l'appui octroyé ; ✓ Évaluer l'effectif exigé par les différentes stratégies sectorielles. <p>Définir les besoins en formation des métiers « verts » et « verdissants » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir le niveau de compétence requis pour l'inclusion des métiers verts dans la réussite des stratégies sectorielles ; ✓ Confronter le recensement d'employés actuels dans les métiers verts avec les besoins requis par les stratégies sectorielles et en faire le bilan annuel ; ✓ Définir le « gap » en effectif et en compétence et le cartographier par région et par secteur, en mettant ces données à la disposition des décideurs, des acteurs socioéconomiques et des institutions de formation ; ✓ Mettre en place un plan d'action pour assurer la disponibilité des profils exigés en métiers verts à l'horizon 2030 pour accompagner la mise en œuvre de la SNDD.

Plan d'Actions du Développement Durable de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (Transport)

Les Mesures à piloter par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau (Transport)

Enjeux	Mesures
Enjeu 2 : Réussir la transition vers une économie verte	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Étendre le programme de prime à la casse et de renouvellement à des véhicules de transport collectif de passagers ; ✓ Identifier et lever les contraintes d'exécution du programme de renouvellement du parc des transports routiers de marchandises et mixte ; ✓ Prendre en compte les déplacements induits par les activités, en fonction de leur localisation et de leur organisation, afin de trouver les moyens de les optimiser. Associer à cette réflexion l'ensemble des acteurs concernés de l'amont à l'aval de la chaîne de transport, producteurs, fournisseurs, logisticiens, transporteurs, et collectivités territoriales ; ✓ Améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du transport et promouvoir les transports propres ; ✓ Intégrer la notion de transport multimodal et d'efficacité énergétique dans les plans de déplacements urbains (PDU) ; ✓ Promouvoir les modes de transport collectif et les moyens de transport propres ; ✓ Instaurer un mécanisme de bonus-malus pour tous les véhicules particuliers en fonction de leur consommation.
Enjeu 5 : Accorder une vigilance particulière aux territoires sensibles	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer l'accessibilité en renforçant le développement des routes rurales.

Plan d'Actions du Développement Durable du Ministère Délégué chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique

Les Mesures à piloter par le Ministère Délégué chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction Publique.

Enjeux	Mesures
Enjeu 1 : Consolider la gouvernance du développement durable	<p>Renforcer les initiatives d'une Administration Publique employeur responsable</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Fixer au sein de la fonction publique, des objectifs en termes de taux de féminisation à atteindre par catégories d'emplois de direction et d'encadrement, afin de mieux prendre en compte l'égal accès des hommes et des femmes à des postes de responsabilité ; ✓ Appliquer les principes d'équité en matière de recrutement ; ✓ Respecter le quota de 7 % de postes réservés aux personnes avec des besoins particuliers dans les administrations, les Collectivités territoriales et les établissements publics et aménager les infrastructures nécessaires . <p>Accélérer la mise en œuvre de la Loi N°31.13 relative au droit d'accès à l'information;</p> <p>Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Corruption (SNLCC).</p>

